

Publication d'informations en matière de durabilité
conformément à l'article 10(1) du Règlement SFDR | HSBC
Private Markets SCSp SICAV RAIF - Vintage 2024 BPEA
EQT Master Sub-Fund (le « **Fonds maître** ») et HSBC
Private Markets Feeder SCA SICAV RAIF - Vintage 2024
BPEA EQT Feeder Sub-Fund (le « **Fonds nourricier** »)
(conjointement le « **Fonds** »)

Le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « **Règlement SFDR** ») (tel que complété par les articles 25 à 36 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission détaillant les normes techniques de réglementation, et modifié et complété en tant que de besoin) vise à fournir plus de transparence aux investisseurs sur l'intégration des risques en matière de durabilité, sur la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans les processus d'investissement et sur la promotion des facteurs environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance (« **ESG** »). En particulier, le Règlement SFDR exige des gestionnaires de fonds d'investissement et des conseillers qu'ils publient des informations spécifiques liées aux questions ESG à l'attention des investisseurs sur leur site Internet. Les termes qui ne sont pas définis autrement dans le présent document ont le sens qui leur est donné dans la notice d'offre du Fonds datée de septembre 2024, telle que modifiée en tant que de besoin (la « **NO** »).

Le Fonds nourricier investit la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds maître, qui investira directement ou indirectement (notamment par l'intermédiaire de filiales ou autrement) dans une stratégie EQT Private Capital Asia-managed Private Equity (le « **Fonds sous-jacent** ») et pourra participer à des opportunités de co-investissement ou à d'autres transactions parallèlement à tout véhicule établi à cette fin et géré par EQT Private Capital Asia. L'approche du Fonds en matière de durabilité est donc alignée sur celle du Fonds sous-jacent.

Les investisseurs sont invités à lire ces informations conjointement avec les NO, y compris avec le mémorandum de placement privé du Fonds sous-jacent, qui figure dans la Section spéciale du Fonds sous-jacent des NO du Fonds maître.

1 Résumé

Sans objectif d'investissement durable	Le Fonds ainsi que le Fonds sous-jacent dans lequel le Fonds maître investit promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'ont pas pour objectif l'investissement durable.
Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	Les caractéristiques pertinentes promues par le Fonds sous-jacent consistent à promouvoir des pratiques durables au niveau des sociétés bénéficiaires (« Sociétés bénéficiaires »).
Stratégie d'investissement	Le Fonds nourricier investit dans le Fonds maître qui cherche à générer des taux de rendement attractifs ajustés au risque en investissant dans le Fonds sous-jacent. L'objectif principal du Fonds sous-jacent est de contrôler et de co-contrôler les investissements en capitaux propres dans des grandes entreprises asiatiques présentant des positions de marché attrayantes dans cinq secteurs principaux généralement, un potentiel important de croissance du chiffre d'affaires et des bénéfices, des flux de trésorerie sous-jacents positifs et une plateforme qui peut attirer et/ou conserver une gestion de qualité.
Proportion d'investissements	Le Fonds sous-jacent prévoit qu'au moins 90 % de ses actifs seront alignés sur les caractéristiques qu'il promeut une fois qu'il sera entièrement investi, et en tenant compte des périodes de variation à la hausse comme à la baisse du Fonds sous-jacent, ainsi que les soldes de trésorerie temporaires ou les créances que le Fonds sous-jacent peut détenir de temps à autre dans le cadre de ses activités d'investissement.
Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	BPEA private Equity GP IX S.À R.L. (le « Gestionnaire de portefeuille ») procède à l'examen du rendement du portefeuille (Portfolio Performance Review ou « PPR ») pour les Sociétés bénéficiaires concernées. Cette évaluation vise à fournir une perspective globale sur la création de valeur et la performance en matière de durabilité pendant la période de propriété d'EQT. Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent réalise un exercice annuel de collecte de données sur la durabilité consistant à compiler des données pertinentes sur la durabilité dans l'ensemble des Sociétés bénéficiaires afin de mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues.
Méthodes	Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent définit des indicateurs de durabilité pour le Fonds sous-jacent. Des indicateurs de rendement spécifiques, adaptés à chaque Société bénéficiaire, sont identifiés et font l'objet d'un suivi dans le cadre du processus PPR.

Sources et traitement des données	Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent recueille des données chaque année par le biais d'un questionnaire envoyé aux Sociétés bénéficiaires, ainsi que dans le cadre du processus PPR mené tout au long de l'année. Afin de garantir la qualité et la fiabilité des données, une procédure d'examen claire a été mise en place.
Limites aux méthodes et aux données	Les données sur la durabilité peuvent ne pas être disponibles dans certains cas. Le contrôle et la responsabilité des données relatives à la durabilité au sein d'EQT sont constamment améliorés dans le but d'atteindre le même niveau de contrôle, de qualité et de responsabilité que les données financières. Lorsque des écarts sont identifiés dans les données déclarées par les Sociétés bénéficiaires, le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent travaillera avec celles-ci pour s'assurer de leur exhaustivité et de leur exactitude dans la mesure du possible.
Diligence raisonnable	Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent tient compte des risques importants liés à la durabilité ainsi que des leviers de création de valeur lors de son évaluation des opportunités d'investissement par le biais de son processus de diligence raisonnable. Les résultats de l'analyse de durabilité sont consignés dans les documents de recommandations d'investissement. Cette évaluation des opportunités et des risques liés à la durabilité oriente le processus décisionnel et contribue à l'élaboration de plans d'action en matière de durabilité pour les Sociétés bénéficiaires.
Politiques d'engagement	Au moment d'investir, le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent a recours à son système de mobilisation (Business Mobilization System ou « BMS ») pour intégrer efficacement les Sociétés bénéficiaires. Ce système implique la collaboration avec les équipes de direction et les conseils d'administration des Sociétés bénéficiaires afin d'améliorer leur performance en matière de durabilité. Pour appuyer cette démarche de durabilité, des attentes claires sont établies et des orientations stratégiques sont fournies.
Indice de référence désigné	Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour le Fonds sous-jacent.

2 Sans objectif d'investissement durable

Le Fonds ainsi que le Fonds sous-jacent dans lequel le Fonds maître investit promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'ont pas pour objectif l'investissement durable.

3 Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les caractéristiques pertinentes promues par le Fonds sous-jacent, dans lequel le Fonds maître investit, consistent à encourager les pratiques durables dans les Sociétés bénéficiaires.

Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent, avec l'appui de son équipe de conseil en investissement, collaborera avec les équipes de direction de la Société bénéficiaire pour promouvoir les sujets environnementaux et sociaux suivants :

- Sujets climatiques, notamment la réduction des émissions de GES.
- Sujets ayant trait à la gestion des talents, notamment la mixité.

Les politiques, les procédures et/ou les initiatives du Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent (et les objectifs de durabilité connexes pour les Sociétés bénéficiaires) peuvent évoluer au fil du temps conformément aux procédures et aux politiques d'EQT.

4 Stratégie d'investissement

L'objectif principal du Fonds sous-jacent est de contrôler et de co-contrôler les investissements en capitaux propres dans des grandes entreprises asiatiques présentant des positions de marché attrayantes dans cinq secteurs principaux généralement, un potentiel important de croissance du chiffre d'affaires et des bénéfices, des flux de trésorerie sous-jacents positifs et une plateforme qui peut attirer et/ou conserver une gestion de qualité.

La Politique d'investissement responsable et de propriété d'EQT (la « **Politique RI&O** »), précisée sur le site Internet d'EQT, guide cette démarche tout au long de la période de propriété, garantissant ainsi le respect continu des normes de durabilité.

Avant d'investir, le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent évalue les bonnes pratiques de gouvernance des Sociétés bénéficiaires potentielles du Fonds sous-jacent dans le cadre de son processus de diligence raisonnable. Les aspects concernés sont notamment les suivants : les structures de gestion, la conformité juridique, les relations avec le personnel, la rémunération, les pratiques fiscales.

Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent cherche à s'assurer que les Sociétés bénéficiaires adoptent de bonnes pratiques de gouvernance en définissant des attentes claires en matière de transparence et de responsabilité en ce qui concerne la durabilité, ce qui inclut les questions sociales, environnementales et de gouvernance. Au titre de ces attentes, la Société bénéficiaire doit notamment :

- Se conformer aux normes internationales obligatoires en vigueur.
- Mettre en place une structure de gouvernance et de responsabilité pour la stratégie ESG des Sociétés bénéficiaires.
- Suivre sa progression et ses performances en matière de durabilité.

Si le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent exerce un contrôle conjoint ou détient une participation minoritaire, son influence est généralement plus limitée, notamment sur les questions de durabilité. Néanmoins, tout au long de la période de propriété, la durabilité continue d'être intégrée aux normes énoncées dans la Politique RI&O.

5 Proportion d'investissements

Le Fonds nourricier investit dans le Fonds maître, qui investit dans le Fonds sous-jacent. Le Fonds sous-jacent prévoit qu'au moins 90 % de ses actifs seront alignés sur les caractéristiques qu'il promeut une fois qu'il sera entièrement investi, et en tenant compte des périodes de variation à la hausse comme à la baisse du Fonds sous-jacent, ainsi que les soldes de trésorerie temporaires ou les créances que le Fonds sous-jacent peut détenir de temps à autre dans le cadre de ses activités d'investissement.

Le Fonds sous-jacent prévoit également de détenir ponctuellement des actifs, notamment des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Par ailleurs, il est autorisé à se lancer dans des activités secondaires, notamment des instruments dérivés dans le cadre de conventions de couverture visant à atténuer le risque de taux d'intérêt ou de change.

Par conséquent, jusqu'à 10 % des actifs du Fonds sous-jacent peuvent ne pas s'aligner sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces actifs.

6 Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Avant tout investissement, le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent fait preuve de diligence raisonnable pour évaluer les pratiques de durabilité des Sociétés bénéficiaires et identifier les opportunités et les risques principaux en matière de durabilité. Dans la plupart des cas, l'équipe de gestion collabore avec des consultants externes à cette fin.

Les principes et les objectifs de durabilité sont intégrés au plan de création de valeur post-investissement et au processus PPR afin d'améliorer la démarche de durabilité, parallèlement aux performances financières et opérationnelles. Ceci inclut la formalisation des structures de gouvernance de la durabilité au sein des sociétés et la définition claire de la propriété des initiatives liées à la durabilité. Ces attentes sont abordées lors des conseils d'administration afin d'affiner la démarche de durabilité et de suivre l'avancement et les performances des initiatives dans ce domaine.

Un exercice annuel de collecte de données sur la durabilité a été mis en place dans le but de compiler les données dans l'ensemble des Sociétés bénéficiaires nécessaires à l'élaboration de la plupart des indicateurs de durabilité permettant de mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues. Les indicateurs de durabilité pertinents figurent également dans le rapport sur le fonds du Fonds sous-jacent.

7 Méthodes

Le Fonds sous-jacent mesure l'effet promotionnel de ses investissements en utilisant notamment les indicateurs suivants :

Sujets de durabilité	Exemples d'indicateurs de durabilité
Sujets climatiques	Émissions de gaz à effet de serre (GES) : Nombre de Sociétés bénéficiaires ayant mesuré leurs émissions de GES au cours de l'exercice considéré.

	Cet indicateur mesure les efforts et les progrès réalisés par les Sociétés bénéficiaires en ce qui concerne le suivi de leurs émissions de GES. Le critère principal de cet indicateur est la mise en place d'un processus complet de mesure des émissions de GES. Cette initiative implique la mise en place de systèmes de mesure et de déclaration des émissions de GES dans tous les scopes pertinents (Scope 1, Scope 2 et, le cas échéant, Scope 3). Une Société bénéficiaire sera réputée promouvoir la durabilité environnementale à cet égard si, par exemple, elle a mesuré ses émissions de GES pour l'exercice considéré et a consigné ces mesures. Chaque année, les Sociétés bénéficiaires devront fournir des données actualisées sur leurs émissions de GES, ainsi que les méthodes et les outils utilisés pour les mesurer. • Nombre de Sociétés bénéficiaires ayant défini des objectifs de réduction des émissions de GES renvoyant à des trajectoires applicables. Cet indicateur mesure les efforts et les progrès réalisés par les Sociétés bénéficiaires en ce qui concerne la définition d'objectifs de réduction des émissions de GES alignés sur des trajectoires établies scientifiquement. Le critère principal de cet indicateur est la définition d'objectifs de réduction des émissions de GES qui font référence à des trajectoires scientifiques applicables, notamment celles fixées par l'Accord de Paris. Une Société bénéficiaire sera réputée promouvoir la durabilité environnementale à cet égard si, par exemple, elle a défini des objectifs de réduction des émissions de GES qui renvoient à des trajectoires scientifiques applicables. Les preuves de validation par un tiers ou d'alignement sur des cadres reconnus tels que l'initiative des objectifs fondés sur la science (SBTi) seront également réputées promouvoir la durabilité environnementale à cet égard. Chaque année, les Sociétés bénéficiaires devront fournir des données actualisées sur leurs objectifs de réduction des émissions de GES, ainsi que des preuves de leur alignement sur les trajectoires scientifiques.
Sujets relatifs à la gestion des talents	Mixité • Représentation des deux sexes en pourcentage parmi les cadres supérieurs des Sociétés bénéficiaires

	Cet indicateur mesure les efforts et les progrès accomplis par les Sociétés bénéficiaires pour atteindre la parité aux postes de direction. Le principal critère de cet indicateur est la mise en place d'initiatives spécifiques et mesurables visant à soutenir les objectifs en matière de mixité. Une Société bénéficiaire sera réputée promouvoir la diversité des genres si elle a mis en place des initiatives visant à atteindre ses objectifs en matière de durabilité. Les preuves de la volonté d'atteindre la parité, telles que la réalisation des objectifs de diversité, ou la progression vers ces objectifs, seront réputées promouvoir la mixité. Chaque année, les Sociétés bénéficiaires devront fournir des données actualisées sur la composition de leur direction et un rapport sur les initiatives mises en place afin de promouvoir la mixité, ainsi que les résultats de ces démarches.
--	--

Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent considère qu'il promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales définies par le Fonds sous-jacent s'il réussit à promouvoir au moins un des indicateurs susmentionnés. En répondant aux critères de chaque indicateur, le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent démontre son engagement à promouvoir la durabilité environnementale et la mixité au sein de ses Sociétés bénéficiaires, poursuivant ainsi sa stratégie de durabilité au sens large.

Les politiques, les procédures et/ou les initiatives du Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent (et les stratégies de durabilité connexes pour les Sociétés bénéficiaires) peuvent évoluer au fil du temps en fonction de l'approche d'investissement durable globale du groupe EQT.

8 Sources et traitement des données

1. Les sources de données utilisées pour atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent effectue un processus annuel de collecte de données dans le cadre duquel un questionnaire est envoyé aux Sociétés bénéficiaires concernant les données de durabilité requises. Par ailleurs, des données sont recueillies dans le cadre du processus PPR mené tout au long de l'année.

2. Les mesures prises pour garantir la qualité des données

Afin d'améliorer la qualité des données au fil du temps, les données recueillies auprès des Sociétés bénéficiaires font l'objet d'un processus d'analyse clair servant de mécanisme de contrôle interne. L'équipe de gestion valide les données déclarées par les Sociétés bénéficiaires et l'analyste des données en matière de durabilité examine les données afin de garantir l'absence de lacunes ou d'anomalies ou de les corriger le cas échéant.

3. Le traitement des données

Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent centralise les données pertinentes selon des méthodes prédéfinies. Les données pertinentes sont communiquées dans le rapport sur le fonds ainsi que dans le rapport annuel et de durabilité d'EQT.

4. La proportion de données issues d'estimations

Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent recueille directement les données présentées dans les rapports auprès des Sociétés bénéficiaires. Bien que l'exhaustivité des données en matière de durabilité ne puisse être garantie, la qualité de celles-ci devrait s'améliorer à mesure que la normalisation progresse.

En cas d'indisponibilité des données pour une Société bénéficiaire ou si des données partielles sont fournies pour un exercice donné en raison de difficultés liées à la collecte des données, des estimations peuvent être utilisées. Ce recours s'appliquera au cas par cas et sera précisé dans les rapports.

9 Limites aux méthodes et aux données

1. Les données sur la durabilité peuvent ne pas être disponibles dans les cas suivants :

- Les Sociétés bénéficiaires ne disposent pas des ressources et de l'expertise nécessaires pour collecter des données et produire des rapports de manière régulière.
- Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent exerce un contrôle conjoint ou ne détient pas de participation influente sur le processus de collecte des données.
- Le processus de sortie a commencé ; et
- Il existe une divergence de temps entre le processus de collecte des données par le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent et celui mené par les Sociétés bénéficiaires, en particulier dans les cas de contrôle conjoint et d'intérêts minoritaires.

2. Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent identifie les limites de la méthodologie utilisée :

- Les fournisseurs tiers ou les sociétés de portefeuille peuvent appliquer différents facteurs d'émission lors du calcul des émissions de GES, ce qui a une incidence sur le résultat final.
- Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent peut se fonder sur des données de substitution s'il manque des données relatives aux émissions de GES.

3. Mesure dans laquelle ces limitations n'affectent pas la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

- Le contrôle et la responsabilité des données relatives à la durabilité au sein de l'organisation du Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent sont constamment améliorés dans le but d'atteindre le même niveau de contrôle, de qualité et de responsabilité que les données financières. Il s'agit d'un parcours continu, lors duquel plusieurs équipes au sein de l'organisation franchissent les étapes vers l'objectif final.
- Par conséquent, dans l'éventualité où le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent identifierait des lacunes dans les données, il doit veiller à garantir leur exhaustivité et leur exactitude en collaborant avec les Sociétés bénéficiaires respectives dans la mesure du possible. En tout état de cause, le Gestionnaire de

portefeuille du Fonds sous-jacent précise de façon transparente s'il manque des données dans les informations périodiques à joindre au rapport sur le fonds.

10 Diligence raisonnable

Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent applique la Politique RI&O, disponible sur le site Internet d'EQT. Celle-ci décrit l'engagement du Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent en matière de durabilité et l'approche visant à intégrer les sujets liés à la durabilité tout au long de son processus d'investissement et de création de valeur.

Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent a défini des filtres négatifs visant à exclure les investissements directs dans certains secteurs tels que l'alcool, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac et les armes, comme décrit plus en détail dans la Politique RI&O.

Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent tient compte des risques importants liés à la durabilité ainsi que des leviers de création de valeur lors de son évaluation des opportunités d'investissement par le biais de son processus de diligence raisonnable. Les résultats de l'analyse de durabilité sont consignés dans les documents de recommandations d'investissement. Cette évaluation des opportunités et des risques liés à la durabilité oriente le processus décisionnel et contribue à l'élaboration de plans d'action en matière de durabilité pour les Sociétés bénéficiaires.

11 Politiques d'engagement

Au moment d'investir, le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent aura recours à son système BMS pour intégrer les Sociétés bénéficiaires. Dans le cadre de ce processus, le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent s'appuie sur l'équipe de direction et le conseil d'administration de la Société bénéficiaire afin d'améliorer leur performance en matière de durabilité et leurs pratiques de divulgation en établissant des attentes claires et en fournissant des orientations stratégiques, dans la mesure du possible.

Le Gestionnaire de portefeuille du Fonds sous-jacent a, en outre, développé des outils complets de création de valeur conçus pour aider les Sociétés bénéficiaires à comprendre et à mettre en œuvre des pratiques efficaces en matière de durabilité. Ces outils constituent une ressource pratique pour les Sociétés bénéficiaires afin d'intégrer la durabilité dans leurs opérations et leur stratégie.

12 Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds sous-jacent est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut. Par conséquent, cette question est sans objet.